

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FLYERSPOTS

Préambule

flyerspots.com est une plateforme détenue et exploitée par Angiel Média, SARL au capital de 8.000 euros, ayant son siège social au 10 rue Emile Bougard, 94 250 GENTILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil, sous le numéro 803425404.

Elle est accessible à l'adresse suivante <https://www.flyerspots.com>

ANGIEL MEDIA propose à ses Clients la plateforme flyerspots afin de gérer la visibilité de leurs points de vente efficacement et facilement. Dans le cadre de cette offre de plateforme, la société Angiel Média propose de référencer ses Clients sur des sites Partenaires et / ou d'améliorer leur gestion des avis laissés sur certains sites Partenaires.

À cet égard, les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre la société Angiel Média, nommés « Angiel » et ses utilisateurs, nommés individuellement « le Client ».

L'ensemble des parties est nommé « les Parties ».

Toute personne qui bénéficie du service flyerspots sous quelque forme que ce soit, y compris à titre gratuit, adhère de fait aux Conditions Générales de Vente décrites dans ce document.

Il a d'abord été exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Client peut souhaiter rendre accessible les informations de son (ses) POI sur diverses plateformes avec lesquelles Angiel a établi des accords et / ou mettre en place une solution de monitoring des avis afin d'être au fait de ce que les internautes peuvent dire sur son (ses) POI sur les sites Partenaires et / ou solliciter ses consommateurs pour qu'ils laissent un avis sur un ou plusieurs de ces Partenaires.

Cela étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Avis : expression de l'opinion d'un consommateur concernant le Client ou une de ses prestations, publiée chez un Partenaire, dont le fonctionnement est soumis aux conditions et termes définies par le Partenaire.

Clients : annonceurs, personnes morales ou physiques (ex. commerçants indépendants) ayant commandé auprès de Angiel un Service. Un Client est forcément le propriétaire ou gestionnaire d'au moins un POI.

Données : ensemble des informations sur le Client collectées, saisies et transmises par le Client à Angiel : éléments de définition de son (ses) POI, statistiques de performance sur les sites Partenaires, données à caractère personnel.

Partenaires : entreprises avec lesquelles Angiel a établi un accord autorisant Angiel à livrer de manière régulière selon certains standards, les Données relatives aux Clients afin que les entreprises les intègrent sur leur plateforme (site web, application mobile, GPS). Il peut également s'agir d'entreprises bénéficiant de solutions facilitant la mise à jour de contenus, permettant à Angiel de diffuser les informations de ses clients de manière simple et efficace. Enfin, il peut aussi s'agir de sites sur lesquels Angiel (via ses Partenaires) est en mesure de récupérer les avis publiés sur ses Clients.

Plateforme : plateforme technologique de type SaaS, Software as a Service d'hébergement, de collecte et de diffusion des Données, accessible via une solution applicative éditée par Angiel ou ses Partenaires.

POI : « Point of Interest », unité légale géographique localisée ou desservant une zone de service où s'exerce tout ou partie de l'activité du Client.

Service : une ou plusieurs offres proposées ou solutions éditées par Angiel souscrite(s) par le Client et permettant de bénéficier du service flyerspots ou d'accéder à la Plateforme flyerspots.

ARTICLE 2 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Angiel s'engage à diffuser les Données transmises par le Client auprès de ses sites Partenaires et/ou les conditions dans lesquelles Angiel s'engage à mettre à disposition du Client une solution de monitoring des avis et/ou les conditions dans lesquels

Angiel s'engage à mettre à disposition du Client une solution de sollicitation d'avis. Le présent contrat a également pour vocation de préciser les droits et obligations des Parties à cet égard.

ARTICLE 3 – DURÉE

Le paiement en ligne sur la plateforme flyerspots.com vaut commande et engagement ferme et définitif.

Le présent contrat est conclu pour la durée correspondant à la commande et prend effet à compter du jour de la signature de la commande. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction sauf si une dénonciation de l'une des Parties est adressée à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un (1) mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours ou de son renouvellement.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE ANGIEL

A. Formule Le Village

4.A.1. Accès au réseau social d'entre-aides dédié aux commerçants et aux artisans

Angiel s'engage à fournir un compte d'accès au réseau social « Le Village » de la plateforme flyerspots. Ce compte d'accès prend la forme d'une adresse email de type <nom unique du POI>@flyerspots.com. Angiel s'engage à transmettre toute communication transmise sur cette

adresse à l'adresse email transmise par le Client au moment de sa commande via une redirection.

4.A.2. Contenu du produit

Le service inclut en particulier :

- Services d'échange d'un réseau social (publications, groupes, ...)
- Une application de « chat » entre commerçants / artisans
- Des groupes d'échanges par villes, par type de commerces

B. Formule Renaissance

4.B.1. Diffusion des Données du Client auprès de Partenaires

Angiel s'engage à transmettre les Données de son Client auprès de ses Partenaires. La liste des Partenaires est disponible en Annexe A. La diffusion des Données est faite dans le respect des conditions et termes spécifiques à chacun des Partenaires. La liste de diffusion peut être variable en fonction des types de POI, de leur secteur d'activité et de leur localisation. Cette liste précise également le délai moyen de mise à jour spécifique à chaque Partenaire.

La base de données de Angiel comprenant des données publiques à destination des internautes (adresses, horaires, site web, etc.) pourra être mise à disposition d'applications et sociétés Partenaires. Si Angiel signe de nouveaux partenariats pendant la période contractuelle, les Données du Client pourront être diffusées chez ce Partenaire.

Angiel s'engage à transmettre ces Données à ses Partenaires dans un délai de 21 jours ouvrables.

Les Partenaires peuvent changer de charte graphique, de politique d'affichage et de politique commerciale quant à l'affichage des Données, à tout moment et librement. Angiel ne peut donc s'engager sur une obligation de résultat quant à la diffusion de certaines Données sur certains Partenaires ou même quant à la simple diffusion des Données du Client sur un site en particulier.

En revanche, Angiel s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Données transmises par le Client soient diffusées sur les Partenaires au plus vite.

Le Client reste responsable des informations publiées sur les fiches publiques des Partenaires avant, pendant et après la prestation assurée par Angiel. Il conserve la possibilité de modifier ces informations par ses propres moyens en suivant les indications des Partenaires.

4.B.2. Contenu du produit

Le service inclut en particulier :

- la diffusion des Données sur les plateformes Partenaires
- une synthèse de la visibilité sur Google My Business
- la création d'une adresse @flyerspot.com pour chaque POI
- une gestion des utilisateurs
- Des groupes d'échanges animés par des experts du digital accessibles sur « Le Village »

4.B.3. Données diffusables

Angiel s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour que les Partenaires intègrent le maximum de Données possibles transmises par le Client, notamment :

- Nom de l'entreprise
- Adresse (n° de rue, code postal, ville, pays)
- Catégories (type d'activité)
- N° de téléphone
- N° de SIRET
- Latitude
- Longitude
- Url du site web
- Contact email
- Lien Facebook
- Lien Twitter
- Horaires
- Horaires exceptionnels
- Logo
- Photographies
- Descriptif

C. Formule Booster

4.C.1. Récupération des avis du Client auprès des Partenaires

Angiel s'engage à mettre à disposition du Client une solution de monitoring des avis locaux pour que ce dernier puisse être informé dès qu'un avis relatif à son (ses) POI est publié par un internaute sur un site Partenaire, afin d'y répondre plus facilement.

La liste des Partenaires est disponible en Annexe A.

Les plateformes Partenaires peuvent changer de politique de mise à disposition des avis à tout moment et librement. Angiel ne peut donc pas s'engager sur une obligation de résultat quant à la récupération des avis locaux. En revanche, Angiel s'engage à faire ses meilleurs efforts pour centraliser le plus fréquemment possible l'ensemble des avis sur la Plateforme et/ou chez ses Partenaires.

4.C.1. Envoi d'invitation au dépôt d'avis par SMS

Angiel s'engage à mettre à disposition du Client une solution d'incitation au dépôt d'avis via des invitations SMS envoyées depuis la Plateforme.

La solution de Review Booster de son Partenaire Partoo permet d'envoyer des SMS invitant les clients du Client à déposer un avis sur Google My Business.

Les plateformes Partenaires peuvent changer de politique de dépôt d'avis à tout moment et librement. Angiel ne peut donc pas s'engager sur une obligation de résultat quant aux avis déposés sur les fiches Google My Business.

Il est précisé que les informations relatives aux bénéficiaires des invitations SMS sont anonymisées lors du stockage par le Partenaire Partoo.

4.C.2. Contenu du produit

Le service inclut en particulier :

- la centralisation dans les meilleurs délais des avis relatifs aux Clients publiés sur un Partenaire pour lequel Angiel est en mesure de récupérer les avis ;
- une interface responsive pour faciliter la réponse aux avis ;
- l'envoi d'un rapport hebdomadaire au Client par mail ;
- une synthèse chiffrée des avis reçus ;
- une gestion des utilisateurs
- une interface responsive de sollicitation des avis ;
- une gestion des utilisateurs

D. Gestion des Données

Angiel peut publier, divulguer et utiliser les Données agrégées (Données relatives à tous les Clients ou à des groupes ou catégories spécifiques de Clients combinées de manière à ce qu'un Client individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) et les Données non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

E. Accompagnement Client

Le Client dispose d'un accès au Service Client via le réseau social « Le Village ». Celui-ci est disponible par messagerie instantanée sur les applications workplace et workchat du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés, de 9h30 à 18h00 UTC+2. en contactant l'utilisateur service-client@flyerspots.com.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1. Autorisation administrative

Le Client s'engage à respecter dans le cadre de l'exécution du présent contrat les règles légales, réglementaires et déontologiques pouvant régir l'exercice de sa profession.

5.2. Paiement du prix

Le Client s'engage à payer le prix au montant et dans les conditions fixées à l'ARTICLE 6 du présent contrat.

5.3. Fourniture des données

Le Client s'engage à mettre à disposition de Angiel les éléments et Données notamment celles décrites à l'Article 4.B.3 via la Plateforme, ou via un flux dédié selon les termes et conditions spécifiques aux Partenaires.

Le Client s'engage à partager la propriété de sa (ses) fiche(s) Google My Business ou a minima à connecter sa (ses) fiche(s) à la Plateforme pour le bon fonctionnement du Service et afin que Angiel respecte ses obligations telles que définies en article 4.

Le Client s'engage à partager la propriété de sa (ses) page(s) Facebook ou a minima à connecter sa (ses) page(s) à la Plateforme pour le bon fonctionnement du Service et afin que Angiel respecte ses obligations telles que définies en article 4.

Le Client s'engage à fournir ses meilleurs efforts afin d'aider Angiel si celui-ci a besoin d'informations complémentaires pour se tenir aux obligations inscrites à l'Article 4 du présent contrat.

Afin d'assurer ses services, et assister le Client sur sa performance digitale, Angiel a besoin de collecter les informations transmises sur l'adresse [nom-du-POI]@flyerspots.com. En conséquence, le Client autorise expressément Angiel à recevoir une copie de toutes les communications parvenant sur cette adresse.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle, le Client accepte expressément de fournir un numéro de téléphone portable permettant de joindre le responsable légal en toutes circonstances. Le numéro de téléphone portable transmis restera une information strictement réservée à l'usage d'Angiel, et ne sera en aucun cas rendu public sans l'autorisation préalable du Client.

5.4. Licéité des Données




Le Client s'engage à ne mettre à disposition d'Angiel et de ses Partenaires, qu'un contenu licite, exempt de toute atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits des tiers.

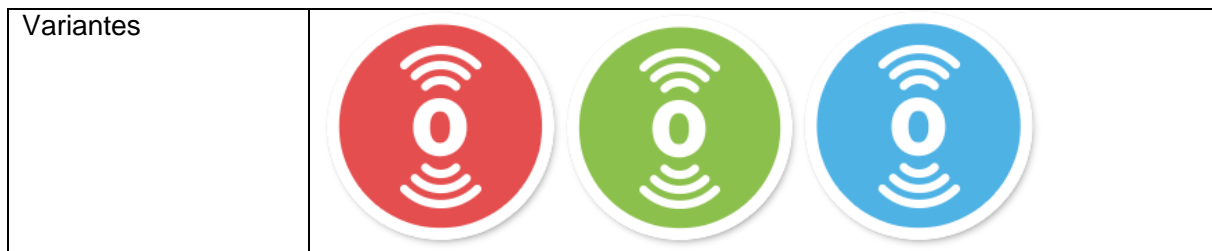
5.5. Cobranding

Le Client autorise expressément Angiel à apposer la marque flyerspots sur ses contenus, médias, quelle que soit leur forme afin que son nom, sa marque puisse être associé à la marque flyerspots.

Le Client s'engage à respecter la Propriété Intellectuelle d'Angiel et la marque flyerspots : flyerspots est une marque déposée à l'INPI sous les numéros 4575640 (marque textuelle non figurative) et 4575641 (marque figurative sous forme de logo), propriété de Monsieur Guillaume Coursin, Gérant d'Angiel Média SARL.

Le Client accepte l'utilisation de toutes les formes graphiques suivantes, ainsi que ses variantes :

Logo flyerspots sur fond blanc	
Logo flyerspots sur fond sombre	
Icone flyerspots	



Le Client autorise Angiel à communiquer ses contenus textes en utilisant les icônes associées à la marque flyerspots.

Le Client autorise Angiel à préfixer le nom de son POI et d'autres informations le caractérisant du symbole ((o)) dans toutes ses communications textuelles.

Le Client ne pourra par ailleurs utiliser la marque flyerspots qu'avec l'autorisation écrite d'Angiel.

En devenant Client d'Angiel, et ce, quelle que soit l'offre payante souscrite, le Client autorise Angiel à communiquer auprès du Grand Public sur un pourcentage de remise (%) que chaque consommateur pourra réclamer en se rendant sur le point de vente du Client. Le Client s'engage à transmettre un pourcentage de remise à Angiel par tout moyen mis à sa disposition et à répondre expressément à cette question si elle lui est posée par téléphone.

Le Client s'engage à négocier de bonne foi avec le consommateur et appliquer une remise en caisse auprès de tout consommateur qui se présentera dans son point de vente de la part de flyerspots.

5.6 Respect des Conditions Générales d'Utilisation

La plateforme flyerspots est composée de la solution flyerspots ainsi que des solutions / technologies des partenaires.

Le Client s'engage à respecter la totalité des Conditions Générales d'Utilisation sur l'ensemble des solutions Partenaires.

En cas de non respect des conditions générales d'utilisation, sur une ou plusieurs plateformes, Angiel pourra résilier le compte et couper immédiatement les services au Client, sans indemnité financière, sur l'ensemble des plateformes Partenaires.

Pour toute question sur l'utilisation des plateformes, le Client peut écrire à service-client@flyerspots.com.

5.7. Responsabilité Sociétale et Environnementale

Le Client autorise Angiel à mettre en œuvre une page d'information concernant le Client accessible depuis une adresse de type [https://www.flyerspots.com/spot/\[nom-du-POI\]](https://www.flyerspots.com/spot/[nom-du-POI]) et à utiliser cette adresse (URL) comme URL de référence pour toutes ses communications.

Le Client s'engage à répondre aux questions que posera Angiel concernant sa politique sociétale et environnementale – autrement appelée RSE – que ce soit via ses équipes ou directement via la plateforme.

Le Client autorise Angiel à communiquer sur la politique RSE du client sur tous ses canaux digitaux, notamment dans les applications mobiles de la plateforme flyerspots.

Le Client accepte expressément qu'Angiel complète les informations fournies par le Client par des informations complémentaires qu'Angiel aura acquises par tous moyens à sa disposition, en particulier, et sans que ce soit exhaustif, des informations concernant l'environnement du POI, les moyens de paiement et toute information utile à l'internaute concernant les prix, et toute information utile à l'internaute pour apprécier la politique sociétale et environnementale mise en œuvre par le Client.

L'utilisation de ces informations par Angiel à des fins de communication vers le Grand Public ne peut en aucun cas être un motif de rupture de contrat.

En cas de rupture de contrat souhaitée par le Client pour motif lié à l'affichage des informations RSE du Client, le Client sera redevable à Angiel d'une pénalité de rupture de contrat de 5 000 €HT.

ARTICLE 6- PRIX

6.1 Fixation du prix

Le prix de l'abonnement au Service, par POI, est celui en vigueur au moment du paiement sur la plateforme flyersspots.com de la commande, et ce en l'absence de révision dans les conditions de l'article 6.2 des présentes Conditions Générales de Vente.

6.2 Révision du prix

Au gré d'Angiel et après la période de douze mois, le prix, fixé à l'article 6.1, peut être révisé unilatéralement par Angiel à tout moment.

La révision du prix doit être notifiée au Client par courriel et prendra effet à la première échéance de paiement du prix suivant la notification.

6.3 Modalité de paiement

Le paiement du Prix est portable ; le Client doit adresser à Angiel le paiement du Prix de l'ensemble de la période contractuelle selon les moyens de paiement mis à sa disposition sur le site www.flyersspots.com

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉS

La responsabilité de Angiel est limitée au montant effectivement payé par le Client depuis le dernier renouvellement du contrat intervenu dans les conditions prévues à l'Article 3.

Le Client détermine seul les Données qu'il souhaite communiquer par Angiel. Il est l'unique et l'entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait des Données diffusés.

Le Client garantit Angiel contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute action qui serait intentée à l'encontre de Angiel du fait des Données. Le Client s'oblige à indemniser Angiel de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels Angiel serait condamné, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels Angiel aurait dû s'exposer.

ARTICLE 8 – RÉFÉRENCES

Angiel est autorisé à faire mention de sa collaboration avec le Client sur tout support de communication, ses sites, ses applications, ses blogs, mais aussi lors d'interview ou sur la liste de ses références commerciales.

ARTICLE 9 - SUSPENSION DES OBLIGATIONS

En cas de survenance d'un cas de force majeure, les obligations des Parties seront suspendues. De convention expresse, constitue un cas de force majeure, les perturbations du réseau de télécommunication ainsi que toute indisponibilité imputable à des causes étrangères à Angiel ou hors de son contrôle.

Si le cas de force majeure persiste au-delà d'une durée de soixante (60) jours, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 10 - RÉILIATION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE À SES OBLIGATIONS

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié au gré de la Partie lésée. Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit un (1) mois après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure devra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Par exception, Angiel pourra décider de résilier de plein droit et sans délai le Contrat en cas de manquement à l'Article 5.4. Angiel informera alors le Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 11 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chaque Partie reconnaît avoir connaissance des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre du Droit des données personnelles et notamment du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016/68, et de toutes réglementations et recommandations respectivement applicables aux Parties, et veille à se tenir informée des modifications de la réglementation pendant toute la durée du présent Contrat et s'y conformer.

Angiel s'engage à ne traiter les Données à caractère personnel relatives au Client qu'aux seuls fins strictement nécessaires à l'exécution du présent Contrat et à les supprimer dès qu'elles ne seront plus nécessaires.

Angiel agit en qualité de responsable du traitement des données personnelles et s'engage à se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires gouvernant la protection des données personnelles, et notamment à :

- Effectuer le traitement des Données à caractère personnel fournies par les Clients uniquement pour les besoins de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat ;
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité de ses employés qui ont accès aux données à caractère personnel ;
- Prendre les mesures techniques et organisationnelles contre tout traitement illicite ou non autorisé des données à caractère personnel ou contre le risque de perte accidentelle ou de destruction ou de dommages aux données.

Seules les données personnelles transmises par le Client sur la Plateforme seront publiées sur les Partenaires. Le Client peut s'opposer à cette publication en résiliant son Contrat dans les conditions prévues.

Il est précisé que certains Partenaires stockent les Données en cache sur leurs serveurs. Par voie de conséquence, en cas de résiliation, les Données sont susceptibles de toujours apparaître sur les Partenaires.

ARTICLE 12 - CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'engage à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre Partie auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre du présent accord, quel que soit le mode de communication desdites informations. Chaque Partie s'engage notamment à respecter le caractère confidentiel des méthodes, procédés et du savoir-faire de l'autre Partie dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente.

Sont considérées comme confidentielles par nature toute information commerciale, financière ou technique qui ne serait pas dans le domaine public.

La Partie émettrice des informations confidentielles est considérée comme étant seule détentrice de tous droits sur ces informations confidentielles. Les Parties s'engagent à n'utiliser les informations, données et documents visés aux présentes que pour l'exécution de leurs engagements respectifs au titre des présentes conditions générales de vente ou sur réquisition valable des autorités compétentes.

En cas de violation de la présente obligation par l'une des Parties, l'autre Partie pourra résilier dans les conditions stipulées à l'article 10 du présent document.

ARTICLE 13 - TITRES

Les titres n'ont que valeur de convenance. En cas de contradiction entre le titre et le corps d'un article, il est entendu que le corps de l'article prévaut.

ARTICLE 14 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Parties entendent donner attribution de compétence exclusive au Tribunal de Commerce de Paris pour connaître de tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du présent contrat.

